

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRETE**

**N° SG 2023-116**

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Madame Carine BION-HETET, Sixième Adjoint,

CONSIDERANT que pour permettre une livraison de matériaux qui sera effectuée par la SARL GAUTIER, le lundi 27 mars 2023, au 62 rue Saint Martin, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le lundi 27 mars 2023 de 08h00 à 11h00 :

- *Rue Saint Martin*

**Article 2** – L'entreprise GAUTIER sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de police.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
Carine BION-HETET  
Sixième Adjoint

